

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de SAINT REMY SUR ORNE (Département du Calvados – CdC Cingal-Suisse Normandie).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>Sous réserve de la production d'une délibération</u> sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	La Commune sollicite l'EPF pour l'acquisition d'une emprise d'environ 1050 m ² à prendre sur la parcelle cadastrée Section AB n° 52 sise rue des écoles sur le territoire communal, comportant un préau et un bâtiment (services techniques municipaux).
URBANISME :	Zone U au PLU
PROJET :	Après démolition dans le cadre du fonds friches, la commune remettra le terrain à la Communauté de Communes pour la construction d'une école maternelle et d'un réfectoire avec espace cuisine.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	8 octobre 2019 – avis favorable
PROPRIÉTAIRES:	COMMUNE DE SAINT REMY SUR ORNE
ÉVALUATION DOMANIALE :	<i>Valeur vénale inférieure au seuil de consultation obligatoire des Domaines.</i>
IMPUTATION :	Compte n° 927 330 – SAINT REMY « Services Techniques » Enveloppe projet : 10 500 €

ROUEN le 17 octobre 2019

Le Directeur Général,

Gilles GAL

*l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"*

Dominique LEPETIT

25 OCT. 2019